



Décembre 2011

Ouverture et réutilisation des données publiques : évolutions récentes ; application au transport et à la mobilité

URBA 2000 a réalisé une série d'études à la suite de la publication de la directive européenne de 2003-98 de novembre 2003 et des textes français de 2005-2006 (ordonnance du 6 juin, décret du 30 décembre et circulaire de mai 2006) qui tendent à faciliter l'accès aux données publiques et leur réutilisation. Ces études avaient conclu que les données de transport étaient accessibles et pouvaient être très largement réutilisées. La Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), en charge de contrôler l'accès aux données, après une hésitation en 2009, a validé, en 2011, l'analyse soutenue depuis 2007 dans le cadre de la PREDIM, à savoir : « caractère public des informations, caractère administratif de la mission de service public qui s'y attache, communicabilité et réutilisabilité des informations »

Bien qu'il demeure encore des poches de résistance pour que les données de mobilité soient pleinement libérées, le mouvement qui s'est amorcé internationalement autour du thème de « *open data* » et de sa mise en pratique en France, qui s'inscrit dans un objectif plus global de déploiement de l'économie numérique, s'amplifie.

Cette note propose donc de faire le point à ce sujet. Elle vise, en particulier, à synthétiser les tendances actuelles et les perspectives à travers une analyse générale des dispositions de nature politique et réglementaire, de publications foisonnantes, et de sites de plus en plus nombreux. Elle porte sur la France et l'international.

Les évolutions de la politique de l'Etat en matière de réutilisation des données publiques pendant les cinq dernières années

L'agence du patrimoine immatériel de l'Etat

L'Agence du patrimoine immatériel de l'Etat, service de l'Etat à compétence nationale, a été créée par un arrêté du 23 avril 2007 du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

sur la recommandation de la Commission sur l'économie de l'immatériel qui montrait que « *le dynamisme de l'économie viendrait désormais plus de créations de l'esprit, de richesses abstraites, que de productions matérielles* » .

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics//064000880/0000.pdf>

Depuis sa création, l'APIE a placé l'actif immatériel que sont les informations publiques au premier plan de ses travaux.

Elle a produit des documents pédagogiques un cahier pratique sur la *réutilisation des informations publiques, les bases de données et les marchés publics* (septembre 2011) qui fait le point sur la diffusion des données publiques et le respect des droits d'auteur des bases de données.

https://www.apiefrance.fr/sections/documentation/publications-apie/reutilisation-des-informations-publiques/reutilisation-informations-publiques-base-donnees-marches-publics/downloadFile/attachedFile/Reutilisation_des_informations_publices_09-11.pdf?nocache=1316693910.09

Une étude réalisée pour le compte de l'APIE par le Bureau d'Economie théorique et appliquée de l'Université de Strasbourg (BETA, décembre 2010) reprend la distinction ancienne entre les données brutes et les données enrichies qui a conduit à proposer un modèle matriciel de tarification optimale tenant compte du type de réutilisation et du degré d'enrichissement des données. Trois cas sont étudiés :

- Les données brutes non traitées en format et en contenu qui peuvent être diffusées gratuitement ;
- Les données enrichies en format et en contenu fournies avec mode d'emploi (codebook) qui doivent être cédées à un prix raisonnable permettant de couvrir leur coût de transformation ;
- Les données fournies avec « assistance personnalisée qui doivent être vendues à un prix au moins égal au coût marginal.

https://www.apiefrance.fr/sections/acces_thematique/reutilisation-des-informations-publiques/etude-economique/downloadFile/attachedFile/Rapport_final_BETA_APIE_VF2.pdf?nocache=1297953297.93

Sur ces bases, l'APIE a publié des licences-type qui constituent des cadre de référence destinés à fournir des outils homogènes, simples à utiliser dans un environnement juridique sécurisé tant aux administrations qu'au secteur privé.

Le premier modèle de licence répond strictement aux exigences de la loi du 17 juillet 1978, en fixant les conditions de réutilisation des informations publiques.

Le deuxième va au-delà des exigences de la loi et répond aux attentes des administrations et des opérateurs en organisant des modalités particulières de mise à disposition des informations publiques, lorsqu'elles comportent des mises à jour. Ce cadre de licence, fréquent, vise notamment les bases de données

https://www.apiefrance.fr/sections/acces_thematique/reutilisation-des-informations-publiques/licence-type/downloadFile/attachedFile_1/Licence_avec_livraison_unique_des_informations_090209.pdf?nocache=1288881577.69

https://www.apiefrance.fr/sections/acces_thematique/reutilisation-des-informations-publiques/licence-type/downloadFile/attachedFile_2/Licence_avec_livraison_successive_des_informations_CG_100928.pdf?nocache=1288881577.69

Enfin, l'APIE a publié un « guide méthodologique d'aide à la mise en place d'un répertoire des informations publiques au sein d'un ministère », un tel répertoire étant prévu par l'article 17 de la loi du 17 juillet 1978.

https://www.apiefrance.fr/sections/acces_thematique/reutilisation-des-informations-publiques/les-repertoires-des-informations-publiques/downloadFile/attachedFile/Guide_RIP_.pdf?nocache=1290787966.53

Le plan de développement de l'économie numérique 2012, octobre 2008

Il annonce la mise en place d'un portail unique donnant accès aux sites ministériels et aux informations qui y sont proposées (ce portail sera mis en service en décembre 2011, voir ci-après) en précisant que cette création devra s'accompagner de l'adoption de systèmes de recherche standardisés ainsi que de la définition de métadonnées et de référentiels communs.

La création d'ETALAB

En 2010, le groupe des « experts du numérique » présidé par M. Franck RIETER, député, formulait 25 propositions d'action « *afin de structurer la stratégie numérique de l'administration* ». Il avait alors identifié 3 axes prioritaires : « *fournir un accès lisible, simple et cohérent pour les services en ligne de l'administration ; offrir davantage de services personnalisés ; donner la parole aux usagers pour améliorer le service public en ligne et innover* ». A noter, la proposition 22 de ce rapport « *Créer une plateforme d'innovation de services « Etalab » permettant aux acteurs tiers de développer des services innovants à partir des données publiques* ».

Le conseil de modernisation des politiques publiques a décidé le 30 juin 2010 de la création d'un portail unique « data.gouv.fr ». ETALAB a été créé par le décret n° 2011-194 du 21 février 2011. ETALAB est une mission auprès du Premier Ministre. Elle est chargée de

concevoir le portail unique interministériel « data.gouv.fr » et de coordonner l'action des administrations de l'Etat en matière d'ouverture des données publiques.

Sa mission est précisée dans une circulaire du Premier Ministre du 26 mai 2011.

Le Premier ministre y fixe le cadre de travail d'ouverture des données publiques. Cette circulaire consacre le principe de la réutilisation libre, facile et gratuite du plus grand nombre de données publiques. Le décret du 26 mai 2011 prévoit par ailleurs la publication préalable sur Internet d'une liste, fixée par décret après avis du Conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative, de toute nouvelle redevance pour réutilisation d'informations publiques. Le principe est donc que les données publiques, en libre accès, peuvent être réutilisées gratuitement, la perception de redevances l'exception <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024072788>

Cette position des pouvoirs publics est donc différente de celle, plus nuancée, qu'avait exprimée l'APIE. On remarque d'ailleurs que c'est l'APIE qui était, au départ, chargée de créer un portail de données autour des Répertoires d'informations publiques des administrations. (action 39 du plan France numérique 2012), l'idée d'Etalab, étant de « *créer une plateforme d'innovation de services "Etat lab" permettant aux acteurs tiers de développer des services innovants à partir des données publiques* ». L'expérience américaine de « data.gov » et la création en France du site « Data Publica » (voir ci-après) montrent que la synergie entre les données et les applications faites pour elles est profitable. Dans ses déclarations récentes, le Premier Ministre paraît les deux projets en un, l'APIE n'étant plus appelé à jouer un rôle majeur dans ce domaine.

Le portail « data.gouv.fr »

ETALAB a mis en place l'organisation nécessaire pour assurer l'ouverture des données publiques sur le long terme. Un coordinateur et des correspondants Open Data ont été nommés dans chaque administration d'Etat. Les collectivités locales, les autorités administratives indépendantes ont été également invitées à ouvrir leurs données publiques. Ce réseau de coordinateurs et de correspondants Open Data est animé par ETALAB, dans le cadre d'ateliers de travail et de séances de formation à l'outil en backoffice.

La première version de la plateforme « data.gouv.fr » a été mise en ligne le 6 décembre 2011. Il est important de rappeler que les administrations de l'Etat produisent elles mêmes leurs données publiques, la plateforme « data.gouv.fr » n'étant qu'hébergeur. Chaque producteur de données publiques a vocation à enrichir et à actualiser ses données de façon autonome, après le premier recensement de données réalisé pour l'ouverture de la plateforme « data.gouv.fr ».

Le site « data.gouv.fr » comporte aujourd'hui 352 000 jeux de données.

ETALAB a publié une « **licence ouverte et gratuite** » qui autorise la reproduction, la redistribution, l'adaptation et l'exploitation commerciale des données ; cette licence s'inscrit dans un contexte international en étant compatible avec les standards des licences Open Data développées à l'étranger et notamment celles du gouvernement britannique (Open Government Licence) ainsi que les autres standards internationaux (ODC-BY, CC-BY 2.0).

<http://ddata.over-blog.com/xxxxyy/4/37/99/26/licence/Licence-Ouverte-Open-Licence.pdf>

Remarque complémentaire : D'ores et déjà de nombreux bugs sont signalés par les premiers utilisateurs du portail. Le site « regards citoyens » dédié à la diffusion et au partage de l'information publique, a créé un site <http://www.debug-data-gouv.fr/> afin de permettre la remontée des erreurs aux gestionnaires de data.gouv.fr

Le site « data publica.com »

A l'origine, il s'agit d'un projet de recherche qui a conduit, en septembre 2010, à la mise en place du premier annuaire de données publiques. Après étude d'un modèle économique, une société a été créée en mars 2011.

Data Publica a mis en place une plateforme comportant à la fois un annuaire référençant les données publiques françaises et un portail de vente des données. Data Publica offre quatre services :

- la consultation des données, grâce à l'accès à son annuaire gratuit des données
- l'achat de données, grâce à son site de vente de données
- l'information sur les données
- la commande de données grâce au service de « données sur mesure »

Solution de bout en bout	Enrichissements de données	Traitements ponctuels
<ul style="list-style-type: none"> • Flux de données sur mesure obtenus à partir de plusieurs sources, croisées, dédoublonnées et enrichies • Extraction de données à partir de sources identifiées lors d'une phase de cadrage • Restucturation des flux de données selon les formats attendus • Alignement sur les besoins métiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Géocodage de vos fichiers adresses à tout niveau de précision XY, iris, CP, etc. • Affectation de l'âge par le prénom • Ajout de données de segmentation : chiffre d'affaires, effectif, dirigeant, etc. à partir du numéro Siret. • Segmentation des données géographiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Normalisation, déduplication, dédoublonnage de vos fichiers clients et prospects. • Normalisation des adresses postales par simplification des libellés de voie, suppression des éléments parasites, respect du nombre de caractères par lignes... • Normalisation des textes

Se pose la question de savoir si « data.gouv.fr » et « data publica » vont devenir des services concurrents. La réponse donnée par les dirigeants de « data publica » est négative :

« Data Publica est une entreprise privée avec un modèle économique et Data.gouv.fr une initiative publique définissant la politique de l'état en matière d'ouverture de données publiques et avec mission de faire publier par les administrations des jeux de données de qualité.

Le modèle économique de Data Publica est basé sur le concept de Data Store (un site de commerce électronique où les utilisateurs trouvent des données accessibles de façon payante ou gratuite) et de développement de jeux de données sur mesure (nous construisons pour nos clients des jeux de données à partir de leur spécification et nous les leur livrons sous forme d'un abonnement) »

Le site « data.sncf.com »

Les réticences de la SNCF à la diffusion de ses données sont bien connues. L'opérateur national s'est, d'abord refusé à la diffusion de ses données considérant qu'elles avaient un caractère commercial et ne pouvaient pas rentrer dans la catégorie des données publiques. Il a ensuite dû assouplir cette position et a accepté de diffuser ses données, moyennant redevance, dans le cadre de conventions passées avec des collectivités locales en ayant fait la demande. La SNCF change aujourd'hui de cap et affiche son engagement dans l'open data.

« Mais quel est l'enjeu de cette ouverture des bases de données ?

L'enjeu n'est pas dans la libération des données, mais dans leur utilisation par tous (citoyens, journalistes, entreprises...), favorisant ainsi la création de nouveaux services dans tous les domaines, mais aussi l'innovation et le développement économique.

SNCF se prépare à ouvrir des données et inaugure une plate-forme d'échange en vue d'identifier les idées les plus pertinentes.

Développeurs, start-uppeurs et autres innovateurs, venez avec vos rêves et vos besoins <http://data.sncf.com> ! »

Publié dans la version beta du blog « sncf, opinions et débats » le 7 décembre 2011

<http://debats.sncf.com/feedbacks/85483-open-data-rejoignez-le-debat>

Le site « sncf.data.com », mis en ligne en décembre 2011 se présente comme un espace participatif ouvert. La SNCF se donne deux mois pour « faire connaissance, partager, cadrer et réussir l'ouverture des données SNCF ». Pendant cette période, tous les internautes peuvent proposer des idées et des sujets d'échanges. Par la suite, « SNCF envisage de mettre à la disposition des meilleurs innovateurs les données et les APIs de nature à leur inspirer des services performants pour ses clients et profitables pour eux. »

Il ne semble donc pas s'agir d'un véritable portail ouvert à tous, mais plutôt d'une sorte d'appel à idées, de concours qui sera récompensé par une mise à disposition de données et d'interfaces de programmation. A suivre....

Evolutions de la politique de l'Union Européenne et comparaison avec d'autres politiques nationales

Union européenne

Le 12 décembre 2011, la Commission a adopté une stratégie européenne en matière d'ouverture des données. Cette stratégie a trois axes : la Commission montrera l'exemple en donnant au public librement accès à ses informations par l'intermédiaire d'un nouveau portail; deuxièmement, il sera établi des conditions de concurrence équitables en matière de données ouvertes à travers l'UE; enfin, ces nouvelles mesures bénéficieront des 100 millions EUR qui, en 2011-2013, serviront à financer la recherche dans le domaine des technologies perfectionnées de gestion des données.

La Commission propose d'actualiser la directive de 2003 sur la réutilisation des informations du secteur public en :

- posant comme règle générale que tous les documents rendus accessibles par des organismes publics puissent être réutilisés à des fins commerciales ou non, sauf s'ils sont protégés par un droit d'auteur tiers;
- posant le principe selon lequel les organismes publics ne doivent pas pouvoir demander davantage que le coût généré par la demande de données (coût marginal); en pratique, cela signifie que la plupart des données seront offertes gratuitement, ou presque, sauf si le prix exigé est justifié;
- imposant l'obligation de fournir les données dans un format couramment utilisé et lisible par machine afin de garantir que les données pourront être effectivement réutilisées;
- instaurant une surveillance réglementaire pour faire respecter ces principes;
- étendant considérablement le champ d'application de la directive afin d'y inclure, pour la première fois, les bibliothèques, les musées et les archives; les règles de 2003 s'appliqueront aux données de telles institutions.

Le texte du projet de révision de la directive a été publié dans le journal officiel des communautés européennes :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:345:0090:0096:FR:PDF>

Politiques nationales

Il existe de très nombreuses sites, articles et ouvrages qui présentent les expériences des différents pays. Dans ce qui suit, nous avons utilisé trois sources principales :

- une étude intitulée « *pour une politique ambitieuse des données publiques : les données publiques pour l'innovation et la transparence* » réalisée pour la Délégation aux usages

de l'internet et publiée en juillet 2011. Cette étude peut être téléchargée sur le site de la documentation française.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics//114000407/0000.pdf>

- une étude de CSC « the state of open data in Europe », publiée en janvier 2011.
- http://assets1.csc.com/de/downloads/CSC_policy_paper_series_01_2011_unchartere_d_waters_state_of_open_data_europe_English_2.pdf
- Le site « ourservices.eu » (<http://ourservices.eu/>) qui fournit des fiches complètes par pays.

Le terme *Open Data*, concerne d'abord les échanges de données géophysiques et environnementales entre scientifiques. Il trouve ensuite un écho dans la communauté des développeurs, notamment parmi les contributeurs de projets Open Source, dont le mouvement d'ouverture des données est philosophiquement proche.

Des développeurs, des chercheurs et des économistes de l'information créent ainsi, sous forme d'organisations sans but lucratif :

- l'Open Knowledge Foundation (OKFN) en 2004 <http://okfn.org/>
- l'Open data foundation en 2006 (<http://www.opendatafoundation.org/>)

Elles ont, l'une et l'autre, vocation à créer des normes mondiales de formats et de description de données et de développer des solutions libres (open source) pour mutualiser les outils de mise en ligne de données. Les définitions des différents types de données créées par l'OKFN ont largement inspiré les équipes de l'APIE et d'ETALAB.

Etats-Unis d'Amérique

Le mouvement de l'open data s'amorce d'abord dans quelques grandes métropoles qui entreprennent de recenser les collections de données qu'elles envisagent de mettre à disposition, puis d'ouvrir des « *data stores* » pour mettre ces jeux de données à la disposition du public des entreprises, des développeurs et des citoyens. En 2005, Google ouvre les interfaces de programmation (API) de Google maps ; il en résulte de très nombreuses applications et *mashups* (site web ou application dont le contenu provient de la combinaison de plusieurs sources d'information. Le document composite produit est aussi appelé *compendium*). Un grand nombre de ces applications consistent à positionner sur les cartes Google Maps des données d'origine publique.

En 2008 est créé Apps for democracy (<http://www.appsfordemocracy.org/>), un concours de développement d'applications de services publics, ouvert à tous les développeurs, libres de s'approprier des jeux de données mis à leur disposition. Ce type de concours se développe ensuite dans de nombreuses métropoles.

Barak OBAMA, nouvellement élu, publie, le 21 janvier 2009, un memorandum intitulé « Transparence et gouvernement ouvert » et nomme un responsable fédéral de

l'information qui travaillera avec une équipe restreinte à la création du site data.gov. qui sera mis en ligne le 21 mai 2009.

Grande Bretagne

Une première version du portail data.gov.uk a été mise en ligne en septembre 2009. En parallèle, s'amorce un mouvement de diffusion de données géographiques, dont une grande partie a été rendue gratuite, A la suite du « scandale des notes de frais » le thème acquiert une visibilité politique à l'occasion des élections parlementaires de mai 2010. Le gouvernement CAMERON affiche la volonté de construire « *le gouvernement le plus transparent au monde* », en s'appuyant sur une mise en ligne généralisée des données de fonctionnement des ministères et agences britanniques

L'annonce le 12 janvier 2011 de la création de la *UK Public Data Corporation* (agence britannique pour les données publiques) est une première. L'agence pourra décider la mise en ligne des données. Elle est chargée d'harmoniser les politiques tarifaires afin de préserver leur cohérence et de faciliter la réutilisation et l'innovation. Elle devrait aussi jouer un rôle dans les investissements pour des données publiques de qualité.

Les réactions dans la communauté britannique sont mitigées : certains redoutent un retour vers un modèle de tarification généralisée des données publiques.

Allemagne

En dépit d'une communauté forte de partisans de l'open data qui a développé une série d'initiatives importantes, l'Allemagne accuse un certain retard sur le sujet.

Un programme " Gouvernement transparent et en réseau" a été mis en place et s'est fixé l'échéance de 2013 pour définir et implémenter une stratégie. La discussion sur la création d'un portail de données est en cours.

Italie

La création d'un portail national, qui avait été annoncée pour la fin de 2010, n'est toujours pas effective.

Le ministère de l'administration publique et de l'innovation a mis en place une plateforme « mon gouvernement » qui utilise une licence ouverte permettant l'accès, la reproduction et la réutilisation de toutes données par quiconque. Elle est expérimentée pour les données mises en ligne par le gouvernement régional du Piémont.

Espagne

Un décret royal du 24 octobre 2011, définit les modalités d'application de la loi du 24 novembre 2007 sur la réutilisation des données publiques (transcription de la directive

européenne de 2003). Il affirme le principe de la libre réutilisation des données publiques et organise la méthodologie de collecte des informations produites par les différentes administrations qui doivent mettre en place un répertoire de données.

Au plan concret, le projet “aporta”, initié en 2008 dans le cadre du programme national espagnol pour la société de l’information vise à mettre en place un portail de publication et d’extraction de données publiques dont une première version bêta est en ligne

http://www.aporta.es/web/guest/buscador_de_catalogos

Pays-Bas

Un portail data.overheid.nl est en préparation mais il ne sera pas mis en ligne avant que les discussions sur la politique de réutilisation des données publiques soient achevées. Une liste de données publiques a cependant été mise en ligne. Parallèlement, un concours et un appel à idées ont été lancés ; des coopérations public privé ont été mises en place. (civil servants 2.0)

Par curiosité, visitez le site du Kenya qui figure parmi les plus riches et les plus élaborés : <http://opendata.go.ke/>

Les collectivités locales et l’open data

Des initiatives plus nombreuses

Rennes, le pionnier

Les collectivités locales ont, dans de nombreux pays été pionnières du mouvement de l’open data. C’est le cas aux Etats-Unis où de grandes agglomérations ont, dès 2005, profité des API de Google, devenues accessibles et réutilisables, pour publier leurs données et encourager la mise en place de services dans des domaines divers. Il existe de multiples initiatives, dans tous les pays.

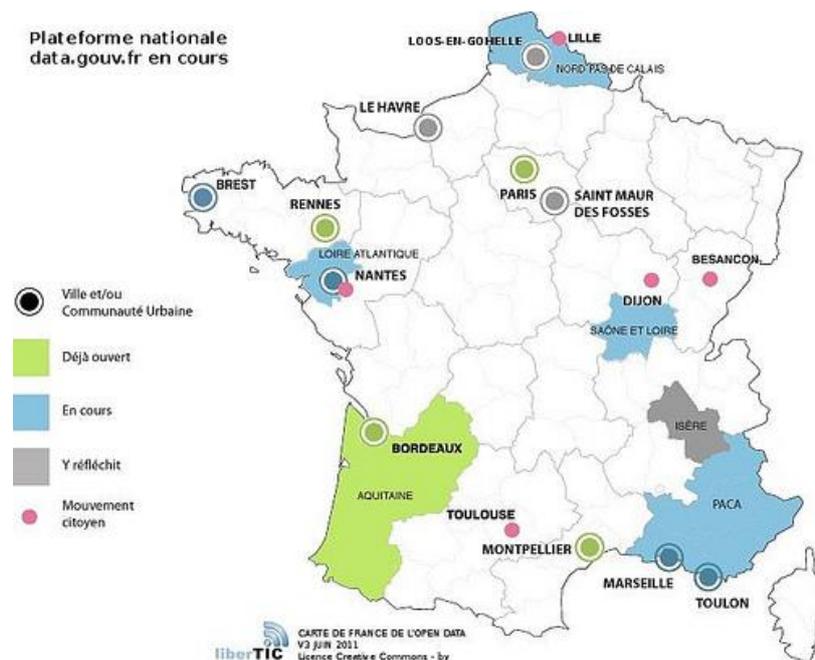
En France, c’est l’agglomération de Rennes qui initie le mouvement. Elle lance en 2010 l’idée d’un « entrepôt de données ». Il s’agit de libérer largement des données publiques issues notamment du réseau de transports, mais aussi des données géographiques, ainsi que les informations pratiques géo-localisées de 1 500 organismes publics et associatifs locaux. Elle met en place un portail de données et organise un concours d’idées pour ceux qui souhaiteront les exploiter sous forme de service à valeur ajoutée. Depuis, le mouvement se répand en tache d’huile, partout en France.

Une grande des applications se sont concentrées sur la thématique du transport et de la mobilité urbaine; les données “vélo” ont été les premières ouvertes (bien avant le lancement du concours), les jeux de données comprennent un grand nombre de modes de déplacement (vélo, bus, métro, parcs-relais de stationnement, ...), l’orientation “apps mobiles” du concours a par ailleurs dû contribuer à orienter les développeurs vers cette thématique. Beaucoup d’applications sur la mobilité dans la ville – dont plusieurs lauréates du concours : Go2Rennes (<http://www.android-software.fr/go2-rennes>) , Transports Rennes, EoCity, (<http://eocity.newlc.com/rennes/>) ... – mais avec souvent des approches différentes: l’un aura privilégié la diversité des modes, l’autre fournira un calcul précis du Co2 économisé en utilisant le vélo (Vélo Rennes <http://webd.fr/velorennes>). Un dernier enfin (ParkingGuru <https://market.android.com/details?id=com.kados.parkingguru>) vise à faciliter le stationnement dans le centre-ville. On peut aussi repérer des services à vocation touristique (promenades en réalité augmentée), récréative ou même sportive. Une approche particulière est proposée par le site « urbanility » : <http://urbanility.com/>): en tapant une adresse on dispose d’un ensemble d’informations concernant les services qui l’environnent.

La carte de France des initiatives open data

L’association « Libertic » (<http://libertic.wordpress.com/>) de Nantes établit avec le concours de ses membres et d’internautes volontaires une « Carte de France de l’Open Data » qui présente les villes, départements, régions et mouvement citoyens qui visent ou ont accompli l’ouverture des données publiques sur le territoire français ; elle a également réalisé une vidéo grand public largement diffusée pour expliquer l’open data à un large public.

Carte réalisée en 2010



Les sites existants

- **« data locale », département de la Gironde (<http://www.datalocale.fr/>)**
Projet du conseil général de la Gironde en partenariat avec la Région Aquitaine (convention d'expérimentation de deux ans). En matière de transport et de mobilité, ce site donne accès : aux lignes régulières du réseau Transgironde, aux horaires, à la localisation des points d'arrêt ainsi qu'au réseau des pistes cyclables départementales.
- **« open data 71 », département de Saone et Loire (<http://www.opendata71.fr/>)**
L'accès aux données se fait par deux interfaces : soit en tant que citoyen, soit en tant que professionnel. Le site, dans l'immédiat ne permet qu'une visualisation des arrêts de bus.
Pour le lancement de l'Open data 71, le Département de Saône-et-Loire organise un concours d'applications doté de 20 000 €. Lancé le 1er octobre 2011, il s'étendra jusqu'au 29 février 2012 à 17h. L'objectif est de récompenser des services innovants élaborés sur tous types de supports numériques (web, smartphone, téléphone mobile, autres supports) à partir des données publiques mises à disposition.
- **« pilote41 », département du Loir et Cher (<http://www.pilote41.fr/>)**
Le site a été mis en ligne le 17 octobre 2011.

« Nantes ouverture des données » (<http://data.nantes.fr/>)

Ce site a été lancé le 23-11-2011. Il est assez riche en ce qui concerne la mobilité et les transports : liste des arrêts, horaires et parcours de tous les bus et tramway de la SEMITAN circulant sur le territoire de Nantes Métropole, Info trafic prévisionnel Info trafic temps réel, disponibilité dans les parkings publics, Stations « bicloo », répertoire des voies, répertoire des lieux dits

Nantes Métropole et la Ville de Nantes lanceront début 2012 un appel à projets innovants pour soutenir les acteurs émergents en leur permettant de développer de nouveaux services utiles aux habitants. » Progressivement, la plateforme open data s'enrichira de nouveaux jeux de données. Des partenariats sont à l'étude avec les 23 autres communes de la métropole ainsi qu'avec le Conseil général de Loire Atlantique.

Communauté urbaine de Bordeaux : Data la Cub (<http://data.lacub.fr/>)

La CUB a lancé une expérimentation d'ouverture des données publiques en collaboration avec la Fondation Internet Nouvelle Génération et Aquitaine Europe

Communication, et en partenariat avec le Conseil Général de Gironde et le Conseil Régional d'Aquitaine.

Le site propose une cartographie de référence et les données de quatre domaines : nature, eau assainissement ; voirie, espace public ; urbanisme aménagement ; déplacement. Ce choix initial est fait pour favoriser les croisements de données et leur utilisation dans des services à valeur ajoutée.

La rubrique API CUB présente une liste de tutoriaux à l'attention des développeurs expliquant pas à pas l'utilisation de l'API CUB avec des exemples, une documentation technique et un forum.

La rubrique « applications » présente les premiers services créés à partir des données tant par les services de la CUB que par des sociétés privées. Exemples

I Move (<http://bordeaux.imovein.fr/>)

Application pour Iphone

Géolocalisation des VCUB : disponibilité des vélos et des places, en temps réel ; stations en maintenance ; stations avec paiement par cartes bancaires

Géolocalisation des Parcs Relais de la CUB : affichage des connexions avec les lignes de Bus et de Tram ; capacité d'accueil (véhicules légers, place réservées handicapés ; deux roues ; véhicules électriques.

Parkings : géolocalisation des parkings de la CUB, équipés d'un compteur de places ; obtention en temps réel du nombre de places disponibles

Transport Bordeaux

(<https://market.android.com/details?id=fr.ybo.transportsbordeaux>)

Application pour smartphones Android, fournissant un accès rapide aux données des transports de Bordeaux. Elle regroupe les fonctionnalités suivantes : Horaires de Bus et de Tram avec géo-localisation ; arrêts de Bus à proximité ; Widgets pour permettre l'accès rapide aux horaires ; Vélos disponibles dans les stations VCUB ; Stations VCUB à proximité ; Gestion des arrêts de Bus favoris ; Gestion des stations de Velo favorites ; Perturbations et compte Twitter @tbc

Montpellier, territoire numérique (<http://opendata.montpelliernumerique.fr/>)

Le catalogue des données rassemble l'ensemble des descriptions des données disponibles et publiées par les différents partenaires. Plusieurs partenaires participent en effet à son

enrichissement. Il s'agit des institutions publiques locales mais aussi régionales ou nationales, d'acteurs non gouvernementaux comme des associations ou des entreprises privées dès lors que leur disponibilité peut engendrer un service avéré au public.

Dans le domaine de la mobilité et des transports, il est possible de réutiliser les données concernant : les lignes de bus et la localisation des points d'arrêt, les pistes cyclables, les parkings en ouvrage, le stationnement payant en voirie, les rues piétonnes, les emplacements handicapés

Le site comporte un catalogue d'applications incluant « Boussole » Application de calcul d'itinéraire en transports en commun, utilisant OpenStreetMap (<http://boussole.mandarine34.fr/>) et une application de calcul d'itinéraire multimodal libre (<http://demo.3liz.fr/montpellier>)

Grand Toulouse data <http://data.grandtoulouse.fr/>

Le projet « Grand Toulouse Data » a démarré à la fin du premier trimestre 2011. Il a été souhaité donner rapidement les outils nécessaires à la libération des données publiques toulousaines en commençant par le choix de la licence sous laquelle les données seront réutilisables. Le choix des jeux de données candidats à l'ouverture est fait de façon pragmatique en commençant par celles immédiatement disponibles, d'autres viendront enrichir le panel au fur et à mesure.

Dans le domaine des transports, les données disponibles sont les suivantes : PMR, stations de métro, stations de tramways, réseau cyclable et vert, vélo Toulouse, horodateurs.

Les données sont mises à disposition sous licence ODbI (Open database license).

Ville de Paris : Paris Data (<http://opendata.paris.fr/opendata/jsp/site/Portal.jsp>)

Le site de la ville de Paris a été mis en ligne en janvier 2011. Il est à l'échelle de la capitale par ses ressources qui s'enrichissent au fil des semaines. Il y est affirmé « *la Ville toute entière devient un terrain d'expérimentation où les habitants deviennent co-concepteurs des évolutions de leur Ville* ».

Le site n'offre cependant que peu de données en matière de transport et de déplacement. Ceci est lié au fait, jusqu'à présent, la RATP n'a toujours pas accepté que ses données soient réutilisées.

L'incident le plus récent est celui de « checkmymetro » que la RATP avait poursuivi en juin 2011 pour avoir utilisé le plan du métro. Justice. Les responsables de ce site ont contourné l'obstacle en faisant participer ses utilisateurs sous la forme d'un concours (<https://www.facebook.com/CheckMyMetro>).

Des applications pour mobiles Iphone et Android se développent en nombre. Le site comporte une rubrique « applications » où figurent : Vélib, My Airport, Paris-ci la sortie, Taxi me. Pour départager ces applications, un « label » est en cours de création. Il est présenté sur le Paris Apps (<http://parisapps.paris.fr/content/notre-d%C3%A9marche>). Le label sera « décerné par un jury composé de représentants de la mobilité, des média et de la blogosphère. Le jury prendra en compte l'innovation, la richesse et l'intérêt du contenu, la qualité graphique et esthétique, la facilité de prise en main et l'utilité pratique des applications tout autant que les avis des internautes publiés sur ParisApps. Il se réunira environ quatre fois par an ».

L'Open data territorial, un réseau

L'essor de l'Open Data dans les territoires est dû à un réseau qui fabrique, au fil du temps, un « écosystème » de l'Open Data. Ci-après, nous évoquons succinctement les pionniers et les acteurs actuels de ce réseau.

La Fédération Internet nouvelle génération (FING) à partir de son programme ville 2.0, a été un précurseur. Elle a engrangé une masse de connaissances qui lui a permis d'accompagner la réalisation concrète de plusieurs des projets qui ont été décrits précédemment. La FING a publié suivi de très près le mouvement dès son origine sous forme d'actions pédagogiques et d'ateliers créatifs. Elle a publié un « *guide pratique des données publiques et territoriales* » (<http://doc.openfing.org/RDPU/GuidePratiqueDonneesPubliquesv1beta.pdf>) sous licence Creative Commons et lancé un blog qui permet de l'enrichir.

Le Groupe CHRONOS (<http://www.groupechronos.org/>) (partiellement en partenariat avec la FING) est impliqué dans plusieurs projets de réutilisation des données publiques : Do it City, DATACT...

Silicon Sentier (<http://siliconsentier.org/>) avec le développement des « cantines », un espace de coworking, de réunion ou de présentation (<http://lacantine.org/>) et du « camping » un accélérateur de startups. La cantine a organisé fin 2009 un « opendata barcamp » (<http://barcamp.org/w/page/3913118/opendatacampparis1>) « une "non-conférence ouverte qui prend la forme d'ateliers-événements participatifs où le contenu est fourni par les participants qui doivent tous, à un titre ou à un autre, apporter quelque chose au Barcamp. C'est le principe "pas de spectateur", "tous participants" ».

L'observatoire des territoires numériques (OTEN) qui publie un « annuaire cartographique des acteurs du numérique territorial » (<http://oten.fr/?Annuaire-cartographique-des,4403>)

Regards Citoyens, est une association constituée de citoyens de tous âges et régions qui se sont rencontrés sur Internet dans un désir commun de proposer un accès simplifié au fonctionnement de nos institutions démocratiques. Elle publie une rubrique « l'open data en France » (<http://www.regardscitoyens.org/open-data-en-france/>)

OWNI, digital think tank (<http://owni.fr/2011/12/14/donnees-liberation-opendata-etalab/>) comporte un magazine open data.

LiberTIC (<http://libertic.wordpress.com/libertic/>) est une association nantaise de loi 1901 créée en décembre 2009 suite à l'[Opendata barcamp](#) de la Cantine à Paris. Libertic a pour objectif de promouvoir l'ouverture des données publiques, l'e-démocratie, le gouvernement 2.0 et d'accompagner notre territoire dans le développement et l'utilisation d'applications numériques d'utilité publique. Libertic a réalisé, sur la base d'un scénario co-rédigé par des internautes, un film d'animation expliquant ce qu'est l'ouverture des données. (<http://libertic.wordpress.com/category/donnees-publiques/>).

TEMESIS a sorti en novembre 2011 la version 1 des « *bonnes pratiques pour les producteurs de données open data* » (<http://blog.temesis.com/post/2011/11/03/Bonnes-pratiques-Open-data-V1>)

AQUITAINE EUROPE a publié, en décembre 2010, un « *guide juridique et pratique des données publiques* » (<http://www.aecom.org/Vous-informer/Juridique-TIC/Guides-juridiques/Les-donnees-publiques-decembre-2010>)

L'Open data territorial, pourquoi se développe-t-il ?

Les données publiques que possèdent les collectivités territoriales est de nature à améliorer le quotidien des citoyens, à accroître la transparence, à créer de la valeur d'usage. L'accès à Internet via les téléphones mobiles qui connaît une très forte croissance, entraîne de nouveaux usages d'accès aux informations liées au territoire.

La demande participative des citoyens, d'autre part, est l'expression d'un profond changement de société qui entraîne là aussi de nouveaux rapports avec le secteur public. L'open data est une opportunité d'associer les habitants à une démarche de co-élaboration et de participation ouverte, d'augmenter la capacité innovatrice, de libérer les forces créatives des acteurs, qu'ils soient associatifs, économiques, sociaux, culturels, professionnels, étudiants, usagers, habitants ou citoyens (extrait du site de Rennes Métropole).

Dans ce contexte, il est important de signaler l'importance des **concours** qui accompagnent très fréquemment la création des sites de données publiques.

Cette démarche a été initialement lancée par la ville de Washington en 2008. "[Apps for Democracy](#)" ; elle a fait école. Les concours d'applications se sont développés par la suite dans de nombreuses villes et régions du monde.

- New York : [BigApps](http://2011.nycbigapps.com/) (<http://2011.nycbigapps.com/>)
- Berlin : [Apps4Berlin](http://www.gov20.de/apps-4-berlin/) (<http://www.gov20.de/apps-4-berlin/>)
- Finlande : [Apps4Finland](http://www.apps4finland.fi/fi/en) (<http://www.apps4finland.fi/fi/en>).

- Amsterdam : [Apps for Amsterdam](http://www.appsforamsterdam.nl/over/english-summary)
(<http://www.appsforamsterdam.nl/over/english-summary>)

Pour la France nous avons déjà mentionné Rennes qui a lancé deux concours, l'un en 2010 et l'autre en 2011 et le département de la Haute Saône. Parallèlement aux concours, d'autres collectivités organisent des appels à idées (Bordeaux, Toulouse) ou mettent en place des labels (Paris).

A noter qu'ETALAB doit ouvrir au début 2012 un grand concours « data connexions » pour une durée de un an.

L'Open data territorial, les freins

L'ampleur des enjeux techniques et financiers de l'open data semble effrayer certaines collectivités locales françaises. Invoquant les difficultés techniques et financières de la mise en oeuvre de l'open data, plusieurs d'entre elles résistent au modèle de la gratuité des données publiques. Les données publiques représentent en effet une ressource financière potentielle. La tentation de la licence payante motiverait donc pour partie leur résistance à l'open data.

Le second argument invoqué est l'attente d'une licence commune de réutilisation. La publication, par ETALAB, d'un modèle de licence devrait contribuer à lever cet obstacle.

L'Open data et la mobilité, quelles évolutions attendre ?

En juillet 2011, l'autorité organisatrice, des autobus et trains de banlieue dans la métropole de New York (Metropolitan Transportation Authority) a lancé un concours d'applications doté de 12 000 \$. A cette occasion, la MTA met à la disposition des développeurs une centaine de jeux de données portant sur le réseau (cartes, horaires, tarifs) ainsi que les indicateurs de résultats depuis 2008 (ponctualité, disponibilité des ascenseurs et escaliers mécaniques. Certaines de ces données sont actualisées et disponibles en quasi-temps réel.

Dans le cadre de la mise en service prochaine du projet Itinéraire (PC routes, PC TC, centrale de mobilité) le Conseil Général d'Isère détiendra un référentiel centralisant les informations relatives à l'exploitation du réseau routier et des réseaux de transports en commun du département de l'Isère. Dans cette perspective, le CG38 se pose des questions sur son positionnement stratégique sur la chaîne de la valeur de l'information à l'utilisateur. Le Conseil Général de l'Isère étudie notamment la possibilité de s'engager dans une démarche d'opendata et d'openservice selon la nature de la donnée, qu'elle soit statique ou dynamique. Leur objectif est de faire de ses données « un bac à sable » expérimental. Le CG38 souhaite également étudier le champ du crowdsourcing et des outils du web 2.0 pour

améliorer le niveau de service des réseaux qu'il exploite. L'utilisateur serait acteur de l'exploitation de l'infrastructure qu'il emprunte. Le CG38 conserverait son rôle de régulateur et serait le garant de l'intérêt général. Des expérimentations pourraient également être envisagées.

La vidéo en lien ci-après, présentée par Armand CAVAILHEZ, qui a créé la start up Isokron et le service LOCOMOTE donne une vision futuriste des services d'information transport en 2020, une fois que les données publiques auront été libérées.

[http://vimeo.com/21691598?utm_source=feedburner&utm_medium=twitter&utm_campaign=Feed%3A+revue_presse_polenumerique+\(Revue+Web-Presses+P%C3%B4le+Num%C3%A9rique\)](http://vimeo.com/21691598?utm_source=feedburner&utm_medium=twitter&utm_campaign=Feed%3A+revue_presse_polenumerique+(Revue+Web-Presses+P%C3%B4le+Num%C3%A9rique))